



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE
Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq)



PROGEPECT
PROMOTION DE LA GESTION PARTICIPATIVE ET
INCLUSIVE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE EN TUNISIE

*Projet de promotion de la gestion participative et inclusive de la
pêche côtière en Tunisie
« Projet PROGEPECT »*

Réalisation d'un court métrage « Secteur de la pêche et
de l'aquaculture entre passé et présent »

Dossier de consultation
N° 06/2023



Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydraulique et de la pêche

Juin 2023



Table des matières

A. SOUMISSION	2
B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3. ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE	4
4. MODE DE PRESENTATION DES OFFRES	4
5. ENVOI DES OFFRES	6
6. OUVERTURE DES PLIS	6
7. EVALUATION DES OFFRES	7
8. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE	10
C. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	11
1. Notification d'attribution du marché	12
2. Validité de la mission	12
3. Modalités de paiement	12
4. Résiliation du marché	12
5. Règlement et litige	13
D. ANNEXES	14
Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	15
Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non faillite.....	16
Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence.....	17
Annexe 4 : BORDEREAU DES PRIX	18
Annexe 5 : Détail estimatif	19
Annexe 6 : Termes de Références	28



A. SOUMISSION



A. SOUMISSION

Je soussigné : (Nom, Prénom et fonction)
Agissant au nom et pour le compte de :
.....
(Intitulé complet de l'entreprise)
Au capital de :
Immatriculé au Registre de commerce de :
Sous le N° :
Matricule fiscale :
Faisant élection de domicile à :
Numéro de téléphone :
Fax N° :
E-mail :
Adhérent à la caisse nationale de sécurité sociale sous le N°:

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation relatif à « la d'un court métrage sur la préservation des ressources halieutiques en Tunisie », notamment :

- 1) le présent modèle de soumission.
- 2) les conditions de la consultation.
- 3) le cahier des charges.
- 4) le bordereau des prix.
- 5) le détail estimatif.

Je m'engage à fournir les prestations telles que décrit dans le présent cahier des charges.
Je me soumetts et m'engage envers le maître d'ouvrage à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges contre un montant qui s'élève à :

.....T.T.C (en chiffres et en toutes lettres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :

- Montant hors T.V.A :
.....
(en chiffres et en toutes lettres)

- Montant de la T.V.A
.....
(en chiffres et en toutes lettres)

Le soumissionnaire se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert auprès de :

Au nom de :

Sous le n° (RIB) :

Fait à : le,

**Le Soumissionnaire
soussigné**



B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION



1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Promotion de la Gestion Participative et inclusive de la Pêche Côtière en Tunisie PROGEPECT** » financé par le gouvernement Belge suite à l'accord sur la conversion de dettes tunisiennes vis-à-vis de la Belgique en projet de développement, conclu à Tunis, le 21 Aout 2019, la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture -DGPA (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche) se propose de lancer une consultation pour la « **Réalisation d'un court métrage Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent** »

2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

L'offre devra parvenir à la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, au plus tard le **10 Juillet 2023 à 14h** et portant la mention : « **A NE PAS OUVRIR – Consultation N°06/2023 – Projet PROGEPECT – Réalisation d'un court métrage Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent** » Toute offre parvenue hors délai sera rejetée. Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation sera déclarée nulle et non avenue. Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de réception des offres.

3. ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire devra remplir en toutes lettres et en chiffres les prix figurants dans le cadre des prix. La somme des montants correspond au montant total de l'offre. Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant global de la commande. Ce montant comprend outre les rémunérations du soumissionnaire, tous les impôts et taxes directs et indirects.

Tout montant de prix non établi sera considéré comme étant englobé dans d'autres prix et par conséquent nul. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

4. MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

L'offre doit parvenir sous pli fermé au bureau d'ordre de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, 30 Avenue Alain Savary 1002 Tunis et portant à l'extérieur la mention « **à ne pas ouvrir – Consultation N°06/2023 – Projet PROGEPECT – Réalisation d'un court métrage Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent** ».

Cette offre devra être constituée des pièces suivantes :

- **Un dossier Administratif comportant les pièces administratives suivantes:**

- Le présent dossier de consultation rempli et signé (soumission, conditions de participation, cahier des charges et bordereau des prix),
- Une copie du registre de commerce de l'entreprise valable,
- La fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire (Annexe 1).

- La déclaration sur l'honneur de non faillite (Annexe 2).
- La déclaration sur l'honneur de non influence (Annexe 3).

- Un dossier Technique comportant les pièces techniques suivantes :

1. Une brève description de l'activité générale de la société de production audiovisuelle;
2. Les références détaillées de la société pour des missions similaires conduites au cours des trois dernières années;
3. La liste des moyens humains et techniques (équipements techniques à disposition) proposés pour les services à fournir, et les tâches particulières devront être confiées à chaque membre de l'équipe, ainsi que l'expérience pratique acquise pour chaque expert proposé. Les propositions doivent être justifiées par des copies des diplômes et des curriculum vitae signés et paraphés par les membres de l'équipe;
4. La compréhension des termes de référence, l'approche et la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission;
5. Un planning détaillé d'exécution des tâches des experts de l'équipe qui sera préparé par le soumissionnaire et qui fera ressortir les principales phases de production du court métrage.

Joindre obligatoirement:

- Une copie des diplômes signée et paraphée par l'équipe des experts.
- Les CV signés et paraphés par l'équipe des experts.
- La liste des équipements techniques à disposition pour la réalisation de la mission.

- Une offre financière qui doit comporter :

1. La soumission conformément au modèle présenté dans la partie A dûment remplie, signée, datée et tamponnée ;
2. Le bordereau des prix dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé à chaque page, signé, daté et tamponné à la dernière page (Annexe n°4) ;
3. Le détail estimatif des divers services à fournir, dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé, signé, daté et tamponné ; ce devis devra faire apparaître distinctement le montant hors-taxes et le montant toutes taxes comprises de la prestation (Annexe n°5) ;
4. Un sous détail des prix unitaires à établir par le soumissionnaire tout en tenant compte du planning de réalisation de l'ensemble des prestations et du chronogramme d'intervention des experts et en indiquant notamment le prix unitaire par expert (H/J);

Les prix sont fermes, non révisables, exprimés en dinars tunisiens et valable 90 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.



5. ENVOI DES OFFRES

Les offres doivent être cachetées et envoyées comme suit :

- Chacune de l'offre technique et de l'offre financière doit être préparée obligatoirement en deux (02) exemplaires dont un (1) original, en indiquant clairement sur les exemplaires "Original" et "Copie". En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Deux CD doivent contenir séparément (1) l'offre technique + le dossier administratif (2) l'offre financière du soumissionnaire en version électronique et être joints à leurs enveloppes respectives. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, la première version fera foi.
- L'enveloppe extérieure doit contenir les deux enveloppes des offres financière et technique et porter la mention suivante: " **A NE PAS OUVRIR-Consultation N°06/2023- Projet PROGEPECT – Réalisation d'un court métrage Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent**» et parvenir au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis.
- Les dossiers seront consignés dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est indiqué la référence de la consultation et son objet.

Date limite et heure de réception des offres:

Le dossier de la consultation peut être retiré depuis le site web du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydraulique et de la Pêche (<http://www.agriculture.tn/>).

Les offres doivent parvenir par voie postale et recommandées ou par rapide poste ou remises directement au bureau d'ordre de la DGPAq contre récépissé, au nom de Monsieur le Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture, **Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis**, au plus tard **le 10 Juillet 2023 à 14h** et portant la mention : « **A NE PAS OUVRIR - Consultation N°06/2023- Projet PROGEPECT – Réalisation d'un court métrage Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent**». Le cachet du bureau d'ordre de la DGPAq fait foi.

6. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis doit être effectuée quel que soit le nombre de plis reçus, à condition qu'ils aient été reçus avant la date limite de soumission. Un procès-verbal, signé par les différents membres de la commission, doit être établi à son issue.

Dans un premier temps, seules les enveloppes techniques sont ouvertes et notées sur 100. Les offres techniques non conformes seront écartées dès ce stade.



L'ouverture des enveloppes financières sera effectuée dans un deuxième temps par la commission (sauf pour les propositions techniques non conformes, dont les enveloppes financières ne doivent pas être ouvertes).

Toute offre non conforme aux conditions et spécifications des cahiers des charges ou qui comporte des réserves demeurées non levées sera éliminée.

Il sera procédé au rejet automatique des offres dans les cas de :

- La non remise du bordereau des prix ou du détail estimatif.
- La non fourniture de la liste des moyens humains.
- La non fourniture de la liste des moyens techniques.
- La non fourniture de la liste des références de l'expérience du soumissionnaire dans le domaine de production de films documentaires et de vidéos de sensibilisation.

7. EVALUATION DES OFFRES

La sélection des offres est opérée selon les 2 étapes suivantes :

1. Examen des offres techniques
2. Examen des offres financières

Le prestataire retenu sera celui qui a reçu le meilleur score au vue des notes des offres techniques et financières.

a. Examen des offres techniques

i. Références techniques et modèle de film déposé (31 points):

- Les références techniques (16 points) :

Les références techniques de la société de production audiovisuelle seront appréciées à travers son expérience dans le domaine de production audiovisuelle. Sont exigées au moins trois (3) références ces 3 dernières années. Les soumissionnaires doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution.

La notation des références techniques des soumissionnaires sera effectuée comme suit:

Moins de 3 expériences	0 point
3 expériences	4 points
4 expériences	8 points
5 expériences	12 points
6 expériences et plus	16 points

- Appréciation du modèle du film déposé (15 points)

Le soumissionnaire doit déposer sur support DVD un (01) modèle de film documentaire réalisé par ce dernier durant les 3 dernières années, en deux (2) exemplaires.



La réalisation sera notée sur 15 points selon la grille suivante:

Très satisfaisante	15 points
Moyennement satisfaisante	10 points
Médiocre	5 points

ii. Les qualifications et les compétences du personnel ainsi que les moyens techniques de la société proposés pour la production d'un court métrage (39 points):

- Les qualifications et les compétences du personnel (29 points)

La notation des moyens humains affectés à la mission objet de cette consultation sera effectuée selon les critères suivants:

Fonction	Expérience de moins de 3 ans	Expérience de 3 à 5 ans	Expérience de 5 à 7 ans	8 ans et plus
Réalisateur	0	3	5	9
Cameraman	3	4	5	6
Preneur de son	1	2	3	5
Monteur	2	3	4	5
Infographiste	1	2	3	4
Total (points)	7	14	20	29

NB : Le nombre d'années d'expérience du personnel est à compter à partir de l'obtention du diplôme. Il sera arrondi à l'entier le plus proche le jour d'ouverture des offres.

- Les moyens techniques de la société (10 points)

La notation des moyens techniques qui sera affectée à la mission objet de cette consultation sera effectuée selon la grille suivante :

Très satisfaisante	10 points
Moyennement satisfaisante	5 points
Médiocre	0 points

La somme des notes affectées aux moyens techniques et humains par le concurrent donne la note correspondante aux qualifications et compétences du personnel ainsi que les moyens techniques proposés de la société pour la production du court métrage.



iii. Le planning détaillé d'exécution des tâches (10 points)

La notation se fera en fonction de la clarté du planning de l'exécution des tâches (un programme détaillé, réaliste et conformes aux termes de référence) et du nombre d'experts et nombre prévu de jours de travail pour chaque expert sont bien dimensionnés pour réaliser de manière satisfaisante chaque activité dans le cadre de cette mission:

Très satisfaisante	9 à 10 points
Satisfaisante	7 à 8 points
Moyennement satisfaisante	5 à 6 points
Faible	0 à 4 points

vi- Appréciation de la méthodologie (20 points)

L'adéquation de la méthodologie aux Termes de Référence sera évaluée comme suit :

	Notation maximale
La méthodologie est claire et complète : totalité des services, organisation décrite, ressources mobilisées, liste des activités, risques et hypothèses.	10 points
La méthodologie est pertinente : elle apporte une valeur ajoutée aux TdRs et contient des innovations	6 points
La maîtrise du sujet (connaissance du secteur)	4 points

La Note technique (Nt) est la somme des différentes notes attribuées dans cette phase.

La Note technique minimale de qualification exigée est fixée à 70 points sur les 100 points sus-indiqués: seront retenus, seuls les soumissionnaires ayant eu une note supérieure ou égale à cette note technique minimale de qualification.



Le tableau ci-dessous résume les critères de la Notation technique (Nt).

Critères	Notation
1. Les références techniques et l'expérience générale de la société de production audiovisuelle dans le domaine de la production de films documentaires et de vidéos de sensibilisation.	31
2. Les qualifications et les compétences du personnel ainsi que les moyens techniques proposés de la société pour la production du court métrage.	39
3. Un planning détaillé d'exécution des tâches faisant ressortir les principales phases de production du court métrage.	10
4. L'appréciation de la méthodologie pour l'exécution de la mission.	20
TOTAL	100

b. Examen des offres financières

Les offres financières seront classées par ordre croissant en attribuant la Note financière (Nf) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

La Note financière de chaque candidat est calculée par la formule suivante:

$$Nf = Om/Oc \times 100$$

Où : Om = offre la moins disant – Oc = offre du candidat évalué

c. Note finale :

La Note finale (Nf) est calculée par la formule suivante :

$$Nf = (Nt \times 0,7) + (Nf \times 0,3)$$

8. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE

La DGPAq choisira le soumissionnaire ayant eu la meilleure Note finale suite à l'évaluation des offres technique et financière. Le candidat ayant reçu le meilleur score sera retenu pour exécuter la présente mission.



**C. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**



1. Notification d'attribution du marché

La notification au soumissionnaire sélectionné sera faite par écrit via fax ou courriel ou courrier recommandé.

2. Validité de la mission

La présente mission prendra effet à partir de la date de signature de l'ordre de service.

3. Modalités de paiement

Le paiement du montant total du marché se fera en dinar tunisien. Le prestataire est appelé à présenter six (06) exemplaires originaux des factures indiquant les établissements bancaires et les numéros des comptes sur lesquels les paiements doivent être effectués.

Le mandatement des sommes dues interviendra dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Le règlement par virement bancaire comme suit :

- 30 % à la signature du contrat ;
- 70% à la soumission des versions définitives du court métrage validés par l'administration.

4. Résiliation du marché

- Résiliation d'office:

La DGPAq conserve le droit de résilier d'office la consultation en tout ou en partie sans avertissement préalable dans les cas suivants :

- Un ordre de suspension de paiement avec force légale ayant été émis par l'Administration Tunisienne contre le contractant.
- Une déclaration de faillite avec force légale ayant été émise contre le contractant.

- Résiliation après mise en demeure :

En cas de manquement des parties à l'une de leurs obligations contractuelles, la partie alléguant un tel manquement devra mettre l'autre en demeure d'y remédier par lettre recommandée, en lui fixant pour ce faire un délai, si la mise en demeure reste sans effet ou si le délai imparti n'est pas respecté, le service pourra être résiliée immédiatement et de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts.



5. Règlement et litige

En cas de contestation portant sur l'interprétation des termes de la présente consultation ou de sa mise en application, le litige devra être réglé à l'amiable ou auprès de la commission de règlement de litiges à la Présidence du Gouvernement. A défaut, ce litige devra être réglé devant la juridiction compétente.



D. ANNEXES



Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Objet : Réalisation d'un court métrage : « Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent »

Dénomination (en toutes lettres)

(Personne physique ou morale)

Nature juridique

Nationalité.....

Activité.....

N° d'inscription au registre de commerce

N° du code fiscal

N° d'affiliation à la CNSS

Adresse (complète)

..... Code postal

N° du téléphone

N° du Fax

Email

Personne habilitée à signer l'offre

..... Agissant en qualité de

.....

Fait à Le

.....

Signature et cachet



Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non faillite

DECLARATION SUR L'HONNEUR

DE NON FAILLITE

Je soussigné

.....

Agissant en tant que :

.....

De la société :

.....

Déclare sur l'honneur que ma société n'est ni en état de faillite ni en état de règlement à l'amiable ou judiciaire.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature, date et cachet)



Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné, Nom et prénom

Agissant en qualité de

Confirme n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents ou tout autre acte, en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

..... le

Le soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature, date et cachet)



**Annexe 4 : BORDEREAU DES PRIX
Consultation N°06/2023**

Réalisation d'un court métrage : « Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent »

N° DES PRIX	Désignation des travaux + prix en toutes lettres (HTVA)	Prix unitaires (en chiffre) (HTVA)
I	<p>Les prix unitaires et forfaitaires ci-dessous rémunèrent au soumissionnaire la réalisation des prestations objet de la présente mission telle qu'elles sont définies au CCTP (TDR). Ils comprennent tous les frais relatifs aux moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des dites prestations ainsi que les dépenses de toutes natures, taxes, impôts, frais généraux, faux frais, marge bénéficiaires, etc...excepté la TVA.</p> <p>Réalisation de court métrage</p> <p>Le forfait.....</p> <p>N.B : Les marchés à conclure en vertu de la présente consultation seront exonérés des droits de douane et taxes</p>	<p>.....</p>

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DE PRIX A LA SOMME DE

.....

 (EN TOUTE LETTRE). (EN HTVA)

NB : Tous les frais prévisibles en relation avec la mission (équipes de travail, montages, éditions, mixage audio, déplacements, matériels et équipements...etc.), sont supposés être inclus dans les prix figurants dans ce bordereau des prix.



Lu et accepté par le soumissionnaire

**Annexe 5 : Détail estimatif
Consultation N°06/2023**

**Réalisation d'un court métrage : « Secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie
entre passé et présent »**

N° DES PRIX	Désignation des travaux+prix en toutes lettres	U	QUANT.	PRIX UNIT.	PRIX TOTAL
I	<p>Les prix unitaires et forfaitaires ci-dessous rémunèrent au soumissionnaire la réalisation des prestations objet de la présente mission telle qu'elles sont définies au CCTP (TDR). Ils comprennent tous les frais relatifs aux moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des dites prestations ainsi que les dépenses de toutes natures (frais de déplacement, frais d'hébergement y compris la prise en charge de l'équipe du projet composée de deux personnes), taxes, impôts, frais généraux, faux frais, marge bénéficiaires, etc...excepté la TVA</p> <p>Réalisation de court métrage</p> <p>N.B : Les marchés à conclure en vertu de la présente consultation seront exonérés des droits de douane et taxes</p>	F	1		
TOTAL HTVA					
TVA 19%					
TOTAL TTC					

ARRETE LE PRESENT DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME DE

.....

 (EN TOUTE LETTRE). (EN TTC)



ANNEXE 06
Termes de Référence
(CCTP)

Projet PROGEPECT

Consultation N°06/2023 pour la réalisation d'un
court métrage : « Secteur de la pêche et de
l'aquaculture en Tunisie entre passé et présent »

Juin 2023



1. Contexte

Le projet est financé par le gouvernement Belge suite à l'accord de la conversion de dettes tunisiennes vis-à-vis de la Belgique en projet de développement, conclu à Tunis, le 21 Aout 2019. Suite à cela, le MARHP a fait une proposition pour le projet PROGEPECT qui vise à soutenir la croissance et le développement durable de l'économie tunisienne, ainsi que la création d'emploi à travers une intégration accrue de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen et mondial.

Le Projet comprend quatre principales composantes :

COMPOSANTE A Préservation et gestion durable des ressources halieutiques et réhabilitation des écosystèmes marins	
Objectifs	Etudier la faisabilité de gestion des zones marines sensibles par les Récifs Artificiels (RA) et identification des sites et/ou zones cibles du projet et élaborer un manuel de procédures pour le monitoring et gestion des RA's.
	Mettre en place par une approche participative et concertée de villages de récifs artificiels dans des sites pilotes.
	Mettre en place des Plans de Gestion des Pêcheries côtières (PGPC) dans les sites pilotes (AMP – Rotation de pêche – Engins de pêche sélectifs ...etc.) et renforcement des capacités des acteurs clés.
	Suivi et monitoring scientifiques des implantations de RA et du PGPC dans les sites pilotes
COMPOSANTE B Amélioration des conditions de travail des groupes cibles	
Objectifs	Mettre en place une stratégie et pal d'actions pour la promotion des organisations professionnels (OPs) opérant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
	Appuyer et renforcer les capacités des OPs
	Accompagner et soutenir des ONG dans les activités et manifestations environnementales, sociales et solidaires (ESS).
	Installer des équipements et/ou infrastructures en faveur des communautés cibles.
COMPOSANTE C Renforcement des capacités des groupes cibles et création des Activités Génératrice de Revenu (AGR)	
Objectifs	Mettre en place des programmes de formations adapté aux besoins et profils des



	bénéficiaires.
	Appuyer les acteurs du secteur pour une adhésion au concept de l'ESS.
	Organiser des sessions de renforcement des capacités auprès des bénéficiaires en relation directe avec le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
	Soutenir les cellules locales liées à la formation et la vulgarisation dans les zones cibles.
COMPOSANTE D Appui à la gestion et au suivi de projet	
Objectifs	La bonne gestion et coordination du projet par le chef de projet
	Assistance technique
	Appui administratif et financier

II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de la présente mission est la réalisation d'un court métrage d'une trentaine de minutes présentant :

- Une introduction qui explique brièvement l'importance historique des ressources halieutiques en Tunisie et les défis auxquels elles sont confrontées. Le reportage mettra en exergue l'évolution qui a connu le secteur entre passé et future.
- Une mise en valeur l'héritage maritime de la Tunisie en mettant en évidence les traditions de pêche ancestrales, les savoir-faire traditionnels et l'importance culturelle de la mer.
- Un état des lieux du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, en mettant en évidence son évolution au fil du temps (les espèces de poissons les plus importantes, les zones de pêche, les méthodes de pêche utilisées, l'emploi et la gouvernance... etc ;). Cela peut inclure l'introduction des nouvelles techniques de pêche, l'utilisation de bateaux plus modernes, l'expansion des zones de pêche et les changements des pratiques commerciales.
- L'impact environnemental : Discuter les défis environnementaux auxquels le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie est confronté, tels que la surpêche, la pollution, la dégradation des habitats marins, etc. Souligner également les initiatives de durabilité et de préservation mise en place pour minimiser ces impacts.
- Le profil et l'importance économique du secteur de la pêche et de l'Aquaculture en Tunisie, en mettant en évidence les emplois créés, les revenus générés, la contribution à l'économie nationale et les conditions de travail des pêcheurs en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs perceptions quant à l'évolution et état actuel du secteur ;



- Les travaux de recherche sur l'état des ressources halieutiques en Tunisie (recherches scientifiques de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer) et les principales innovations technologiques et résultats en lien avec les sciences halieutiques et l'industrie halio-alimentaire
- Les différentes stratégies et mesures et initiatives mises en place en Tunisie pour préserver les ressources halieutiques et la promotion du secteur (infrastructure portuaire, plans de développement etc ...) . Cela peut inclure des réglementations de pêche, des aires marines protégées, des campagnes de sensibilisation, des programmes de surveillance et de suivi, des projets de restauration des habitats et particulièrement le programme d'aménagement des côtes Tunisiennes (Golfe de Gabès) en Récifs Artificiels ;
- Les détails en relation avec le projet PROGEPECT, notamment à travers des interviews avec les acteurs clés et présentation des travaux de la convention entre le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et Ministère de la Défense nationale en relation avec l'installation des récifs artificiels. Il sera aussi question de mettre en avant une brève présentation dudit projet ;
- Les Rôles et les missions des acteurs impliqués : Mettre en évidence les différents acteurs impliqués dans la préservation des ressources halieutiques en Tunisie, tels que les pêcheurs, les scientifiques, les ONG environnementales, les autorités gouvernementales et les communautés locales. Inclure des entrevues ou des témoignages de ces acteurs pour donner une perspective concrète ;
- Les succès stories et les progrès réalisés grâce aux mesures de préservation, comme la récupération de certaines espèces de poissons ou la réduction de la surpêche. Souligner également les défis persistants et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces mesures ;
- Les Perspectives futures pour renforcer davantage les initiatives en faveur de la préservation des ressources halieutiques en Tunisie. Cela peut inclure des recommandations politiques, des partenariats internationaux, des projets de recherche, l'adoption de pratiques de pêche durable, des perspectives de développement durable, etc.

Ce court métrage est considéré parmi les moyens de sensibilisation et d'information les mieux indiqués pour faciliter la diffusion des informations précédemment citées et est destiné aux pêcheurs, aquaculteurs, représentants professionnels (UTAP et URAP), acteurs de la commercialisation des produits de la pêche (commissionnaires/concessionnaires, mareyeurs, etc.) et décideurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture (GIPP, CTA, APIA, CRDA, Office de la Marine Marchande et des Ports, Garde Nationale, etc.).

III. Déroulement de la mission



La mission comportera les étapes suivantes :

A. Développement d'un script

Dès la sélection du prestataire, une réunion de cadrage est planifiée entre le prestataire et la DGPAq afin de lui fournir tous les documents techniques et les orientations nécessaires et ce à travers un Guide Editorial résumant l'ensemble des acteurs qui devront apparaître avec leurs principaux messages ainsi que les propositions des lieux de tournages...etc. Suite à cette réunion, le prestataire est tenu de livrer un premier script qui fera l'objet d'une discussion.

B. Développement du scénario :

Elaboration d'un draft de scénario, en s'appuyant sur les documentations y compris le document du projet PROGEPECT qui seront remis par la DGPAq et les investigations propres du prestataire, avec un résumé général du film et des capsules, les messages clés des intervenants et la mise en scène du film et des capsules.

C. Repérages :

Sur la base du scénario validé, le prestataire effectuera un repérage des personnes et lieux de tournage choisis à partir des discussions avec l'administration et équipe de projet. Il livrera à l'issue de ce repérage un planning du tournage. Le prestataire, en collaboration avec le comandataire, préparera la liste des questions qui seront posées aux différentes personnes clés à interviewer.

NB : Il est à préciser que plusieurs pêcheries et initiatives en relation avec le secteur de la pêche et de l'aquaculture doivent être présentées dans le présent livrable qui couvrira environ 10 sites (ports, sites abris, zones de pêche etc..). Ces sites doivent refléter les caractéristiques intrinsèques de l'activité de la pêche aux différents zones ou pêcheries Tunisiennes depuis le nord et jusqu'au sud.

D. Tournage :

La réalisation du tournage comprend les prises d'image et les interviews sur le terrain auprès du bénéficiaire (DGPAq) et des partenaires concernés par ce projet. A l'issue du tournage, le prestataire communique à l'administration un premier montage du film en arabe (dialecte tunisien) pour validation.

E. Finalisation :

Après avoir recueilli les remarques de la DGPAq qui seront mentionnées dans un Procès-Verbal à l'issue d'une réunion sur la première version du film monté, le prestataire intégrera les modifications nécessaires et réalisera le montage final du court métrage (sous-titrés en français et en anglais).



IV. Activités à réaliser

Cette production sera la propriété de la DGPAq qui mettra à la disposition du prestataire choisi l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation du synopsis et au tournage du court métrage.

Les tâches spécifiques comprennent:

- 1) Générique de début et générique de fin.
 - Tournage dans les zones choisies (lieux repérés ultérieurement) tout en utilisant une caméra sous-marine et un drone avec caméra intégrée.
 - Soutien à la finalisation et à l'ajustement d'un scénario (dialecte tunisien avec sous-titrage français et anglais).
 - Spot vidéo d'interview (Nombre à définir par l'administration).
- 2) Edition et animation des films vidéos.
- 3) Mixage audio.
- 4) Interviews avec les différents intervenants du secteur (pêcheurs, responsables administratifs, société civile...etc.).
- 5) Identification et synchronisation de la musique/piste sonore.
 - Relecture et inclusion des sous-titres en français et en anglais.
 - Liste de description des séquences (carton) indiquant les dates, les lieux et les noms exacts des personnes interviewées
- 6) Autres activités selon les besoins.

V. Les livrables

Le prestataire retenu devra livrer à la DGPAq ce qui suit :

- Un script en premier puis un scénario;
- Un planning du tournage;
- Une copie en dialecte tunisien avec sous-titrage français et anglais (i) en format natif et (ii) en HD.
- Une vidéo en format optimisé pour une diffusion en streaming adapté à YouTube et Vimeo de 30 minutes.
- La livraison du produit est composée:
 - Des rushs (disque dur)
 - Des versions finales du court métrage en format Mpeg4.

Le court métrage devra être livré dans des formats adaptés à une projection sur grand écran et pour une diffusion sur le web et les réseaux sociaux.

- Les transcriptions des dialogues des vidéos sont remises sur support électronique.

Un accord de licence pour la musique incorporée dans la vidéo devra être prévu.



Planning de la mission

La réalisation de court métrage devra commencer dès la signature de l'ordre de service pour une période de six mois (hors délais d'approbation).

Le prestataire doit obligatoirement indiquer le planning détaillé de la réalisation de la mission tout en respectant les délais prévus pour son achèvement dans les délais impartis.

VI. Conditions de service

Aucun usage d'extraits de ces produits ne pourra être utilisé sans autorisation formelle et écrite de la DGPAq.

Les produits feront mention explicite des logos du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et l'Ambassade de la Belgique et des partenaires et intervenants clés.

La conception du scénario et du plan de tournage, le script vidéo, le développement du synopsis, les repérages des sites et des personnes à interviewées ainsi que les différentes phases de tournage se feront en étroite collaboration avec l'équipe de la DGPAq. Chaque étape fera l'objet d'un Procès-Verbal de validation.

VII. Qualifications

Le prestataire doit être une agence de communication ou une société de production audiovisuelle ayant une expérience minimum de trois ans dans la communication et la réalisation de films documentaires et vidéo de sensibilisation. La maîtrise du français, anglais et du dialecte tunisien est indispensable pour réaliser cette mission. La connaissance de la problématique et des enjeux liés au domaine d'intervention sera un atout. Le prestataire doit disposer d'excellentes capacités techniques (état de matériels de tournage de grande qualité de préférence Haute Définition) pour assurer une production de haute qualité.

Le prestataire retenu s'engage à mettre en place une équipe complète et compétente pour réaliser le court métrage dans de bonnes conditions.

=> Le soumissionnaire devra inclure dans l'offre ses références en relation avec les qualifications exigées ainsi que les capacités techniques (équipements professionnels...).

VIII. Consistance de l'offre

Dans sa soumission, le prestataire proposera :

1. une note méthodologique pour l'exécution de la mission ;
2. un planning détaillé d'exécution des tâches faisant ressortir les principales phases de production du court métrage.



3. Une note sur les moyens humains (estimation du nombre d'homme/ jours, expériences des personnels mobilisés) et les moyens techniques (équipements techniques à disposition,...etc.) du soumissionnaire nécessaires pour la bonne exécution de la mission.
4. Les références du soumissionnaire dans le domaine de la communication et de la production audiovisuelle. Les concurrents doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution, indiquant la date de réalisation des prestations.
5. Le soumissionnaire doit présenter sur supports numérique (Clé USB, DVD, CD ...etc) un modèle de production similaire réalisée durant les 5 dernières années en 2 exemplaires.
6. Les CVs des membres de l'équipe proposée par le prestataire.
7. Toute autre référence jugée utile.

Les offres technique et financière sont à soumettre en langue française.

Dans l'exécution de toutes les tâches et à chaque étape, le prestataire doit se concerter de manière étroite et systématique avec le point focal du projet PROGEPECT à la DGPAq.

IX. Durée et planification de la prestation :

La mission est prévue pour une période de cinq mois, à partir de la date de signature du contrat.

X. Règlement

Le règlement se fera comme suit :

- 30 % à la signature du contrat ;
- 70 % à la soumission des versions préliminaires du court métrage validé par l'admiration ;

Le paiement sera réalisé par virement bancaire.

